

## RENOUVELLEMENT CONCESSIONS DE PATURAGES

EN APPLICATION DES ARTICLES L213-24 ET L214-12 DU CODE FORESTIER,  
L'OFFICE NATIONAL DES FORETS  
LANCE UN APPEL A CANDIDATURES POUR UNE NOUVELLE CONCESSION DE  
PATURAGE  
DANS LA FORET COMMUNALE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

**1 LOT COMMUNAL (64.03 ha)**

DUREE DU CONTRAT : 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 au 31 DECEMBRE 2031

MODE D'ATTRIBUTION : LOCATION AMIABLE, APRES PUBLICITE

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DEPOT DES CANDIDATURES

**par courrier :**

**ONF Agence des Alpes-de-Haute-Provence,  
Pôle Concession  
1, Allée des Fontainiers  
04000 Digne-les-Bains**

**par voie électronique :**

**[annabelle.constans@onf.fr](mailto:annabelle.constans@onf.fr)**

**préciser en objet : "CSS – Candidature Pâturage Chateauneuf"**

**Date limite de dépôt des demandes de concession : 29 mars 2023 à 17h**

## CONCESSION DE PATURAGE MIS EN PUBLICITE EN APPLICATION DES ARTICLES L213-24 ET L214-12 DU CODE FORESTIER

### DESIGNATION DU LOT

#### Références ONF

Forêt communale	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT	
Nom du Pâturage	LES CARQUOIS LES COSTES	
Parcelle(s) forestière(s)	16, 22 et 23	
Espèce(s) et nombre d'animaux	300 ovins	Remarque : La ressource n'est pas suffisante pour envisager un pâturage bovin.
Superficie du lot (ha)	64.03 ha	
Limites	Voir Plan	
Périodes d'estivage	Période 1 : 01/01 au 31/12	Remarque : 10 jours maximum avec respect du nombre d'animaux
Durée initiale	9 ans : 1er janvier 2023 au 31 décembre 2031 ; A échéance renouvellement par tacite reconduction, par période identique à la durée initiale sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties	
Montant de la redevance	182.49 €	
Technicien ONF responsable	M. Gabriel BOUC : 06.85.83.58.77 / <a href="mailto:gabriel.bouc@onf.fr">gabriel.bouc@onf.fr</a>	

#### Clauses techniques particulières

Accessibilité du troupeau	Bonne
Protection de l'environnement	-
Circulation des véhicules motorisés	Autorisée uniquement sur les pistes existantes
Infrastructures pâturage	Aucun point d'eau
Travaux pastoraux	Pas d'installation de parc prévue
Autres	-

#### Informations particulières

Chasse	-
Activités de plein air	-
Exploitation forestière	Les parcelles forestières n°15 et 17 pourront être intégrées au pâturage après coupe et mise en défend permettant aux plants d'atteindre une hauteur suffisante pour résister à la pression pastorale
Autres	-



- Forêt
- Parcelle Forestière

Commentaires



Echelle : 1 : 12357

Auteur :

09/02/2023

© IGN / ONF : Toute reproduction Interdite

Sous-titre

# Pâturage FC Châteauneuf 2023

